

# COMMUNIQUE A DESTINATION DU PREFET DE SAONE ET LOIRE !

Au nom des associations, collectifs ou personnes suivantes :

- ABAR (association bressane d'aide aux réfugiés)
- ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) Chalon sur Saône.
- ADRS = association pour le développement de la recherche en symbiogénie
- Amnesty International groupe du Creusot.
- Asti de Chalon sur Saône.
- ATD-Quart-Monde Chalon et Grand Chalon
- « Accueil et Insertion" de la paroisse St Philibert en Tournugeois
- CCFD-Terre Solidaire équipe de Chalon sur Saône
- CCADH Collectif Creusot Autun des Droits de l'Homme
- Cent pour un toit. Macon.
- CIMADE 71
- Collectif Chalon solidarité migrants
- Collectif JEM (Jeunes étrangers Mineurs). Macon.
- Collectif Monnier de Mâcon
- Femmes Solidaires comité Le Creusot
- Jackie Plesse, responsable diocésain du service catholique de la pastorale des migrants.
- Les amis du CADA - Digoïn.
- Section de la Ligue des Droits de l'Homme de l'Autunois Morvan
- Section de la LDH de Chalon
- Section de la LDH du Creusot
- Section de la LDH du bassin minier
- Section de la LDH de Mâcon
- Section de la LDH de Paray le Monial
- SolidR'coop du Creusot
- Solidarité Saint Joseph Le Creusot
- RESF BASSIN MINIER
- RESF Mâcon-Cluny

# 1 être humain = 1 être humain.

Nous, associations, qui accompagnons chaque jour des personnes migrantes dans le département de Saône et Loire, nous constatons chaque jour que le Préfet et les services qui sont sous sa responsabilité, notamment la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) laissent à la rue et refusent de mettre à l'abri des personnes migrantes ainsi que des personnes françaises !

Nous sommes choqués, qu'en ce temps où le froid nous saisit quand nous sortons dans la rue pour aller faire nos courses ou aller au travail, le Préfet puisse laisser dormir dehors des personnes : des enfants et leurs parents, des célibataires, des jeunes mineurs étrangers, des personnes françaises en difficultés sociales.

## **Or pour nous, 1 être humain = 1 être humain.**

Il n'y a pas de différence entre nous. Quand nous écoutons ceux qui ont vécu ou qui vivent encore à la rue, le FROID est plus dur à supporter que la FAIM. Ne pas manger est déjà une atteinte à la vie de la personne, mais le froid vient vous envelopper et vous affaiblir profondément.

Aussi, nous demandons au Préfet de Saône et Loire de mettre à l'abri :

- Toute personne arrivant dans notre pays et étant en situation de précarité.
- Tous les jeunes mineurs étrangers (MNA) en lien avec le Conseil départemental (qui a la charge de la mise à l'abri de ces jeunes.)
- Les personnes vulnérables françaises, européennes ou étrangères qui demandent un hébergement.
- Le renoncement à toute mise à la rue des personnes déboutées de leur demande d'asile durant tout cet hiver 2018-19. <sup>1</sup>

Nous appelons le Préfet à entendre cet appel et à comprendre qu'un être humain vaut un autre être humain. Un préfet n'est pas différent d'un migrant face au froid et à la rue. Et il n'est pas plus supportable de voir une personne française qu'une personne étrangère laissée à la rue.

Nous demandons au Préfet de débloquent les moyens nécessaires pour que toute personne puisse être mise à l'abri et accompagnée socialement. Nous demandons que cette mise à l'abri ne soit pas liée aux seules températures.<sup>2</sup> N'oublions pas le coût lié aux problèmes de santé des personnes qui vivent à la rue. Elles doivent se retrouver régulièrement aux urgences des hôpitaux !

Ce n'est pas aux citoyen-ne-s d'assumer la défaillance de l'Etat.

Nous pensons que notre Préfet pourrait être fier, au nom de la France, de ne laisser aucune personne à la rue cet hiver déjà bien commencé.

---

<sup>1</sup> En 2015, la loi asile voté par le parlement autorise le préfet à mettre à la rue toute personne déboutée de sa demande d'asile, quels que soient leur âge (enfant ou adulte), leur situation de santé, les violences qu'ils risquent de vivre dans leur pays d'origine.

<sup>2</sup> A – 4 degrés obligation de mettre toutes personnes qui le demandent à l'abri, mais à 0 degré possibilité de mettre dehors.

3. 191 morts durant l'hiver 2017 (janvier, février, novembre, décembre) source « infographie, morts à cause de la rue », des chiffres sous-estimés.